



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA REUNION

Saint-Denis, le 9 mai 2019

Préfecture

Direction de la citoyenneté
et de la légalité

ARRETE N° 1973/SG/DCL

Enregistré le 9 mai 2019

instituant à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen
du 26 mai 2019, une commission de contrôle des opérations de vote
dans les communes de plus de 20 000 habitants, soit :

Saint-Denis
Sainte-Suzanne
Saint-Joseph
Saint-Pierre
Saint-Benoît
Le Port
Saint-Paul

Sainte-Marie
Le Tampon
Saint-Louis
Saint-André
La Possession
Saint-Leu

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
Chevalier de la légion d'Honneur
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU le code électoral et notamment ses articles L. 85-1 modifié, R. 93-1 à R. 93-3 ;

VU le décret n° 2019-188 du 13 mars 2019 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen ;

VU l'ordonnance n° 2019/58 en date du 6 mai 2019 du premier président de la Cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion,

ARRETE :

ARTICLE 1er - Il est institué, à l'occasion de l'élection des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019, dans les communes de plus de 20 000 habitants, une commission chargée du contrôle des opérations de vote.

.../...

La composition et la compétence territoriale de ces commissions sont fixées comme

suit :

Commission compétente pour les communes de	Siège	Composition		
		Président	Membre	Membre
Saint-Denis	Palais de Justice	Mme Paloma REPARAZ Juge au TGI de Saint-Denis	Maître Robert CHICAUD Bâtonnier	Mme Hélène MARRE DIECCTE
Sainte-Suzanne	Palais de Justice de Saint-Denis	Mme Stéphanie BRETON Juge au TGI de Saint-Denis	Maître Nawel BEIKRIT Avocat	Mme Fabienne SINCERE DRFIP
Saint-Paul	Tribunal d'instance de Saint-Paul	Mme Marine KARSENTI Juge au T.G.I. de Saint-Denis	Maître Vanessa ABOUT Avocate	M. Alain MAILLOT Sous-préfecture de Saint-Paul
Le Port	Palais de Justice de Saint-Denis	M. Bruno KARL Président du T.G.I. de Saint-Denis	Maître Loïc RIOU Huissier	M. Alain LE GALLIC Sous-préfecture de Saint-Paul
La Possession	Palais de Justice de Saint-Denis	Mme Marion HARDY Vice-présidente au T.G.I. de Saint-Denis	Maître Alain ANTOINE Avocat	M. François NOBILI Sous-préfecture de Saint-Paul
Sainte-Marie	Palais de Justice de Saint-Denis	Mme Cécile BAUDOT Première vice-présidente au T.G.I. de Saint-Denis	Maître Haroun PATEL Notaire	Mme Agnès CARL DRFIP
Saint-André	Tribunal d'instance de Saint-Benoît	Mme Laurence DEPARIS Vice-présidente au T.G.I. de Saint-Denis	Maître Lucas CALIAMOU Avocat	Mme Florence SAINT-ANGE Sous-Préfecture de Saint-Benoît

Commission compétente pour les communes de	Siège	Composition		
		Président	Membre	Membre
Saint-Benoît	Tribunal d'instance de Saint-Benoît	Mme Gaëlle MARZIN Vice-présidente au T.G.I. de Saint-Denis	Maître Anissa SETTAMA Avocate	Mme Marie BOYER Sous-Préfecture de Saint-Benoît
Saint-Pierre	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre	Mme Corinne PEINAUD Vice-présidente au T.G.I. de Saint-Pierre	Maître Nicolas BARET Notaire	Mme Sonia MEZIL Sous-préfecture de Saint-Pierre
Saint-Joseph	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre	M. Bruno LATASTE Vice-président au T.G.I. de Saint-Pierre	Maître Laurent THIANCOURT Huissier	Mme Marie-Hélène DEMOLEON Sous-préfecture de Saint-Pierre
Saint-Louis	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre	M. Nicolas RUFF Juge au T.G.I. de Saint-Pierre	Maître Ivan PERETTONE Notaire	Mme Chantal DARID Sous-préfecture de Saint-Pierre
Saint-Leu	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre	Mme Valérie LEBRETON Présidente du T.G.I. de Saint-Pierre	Maître Nathalia SANDBERG Avocate	Mme Flore MARTIN Sous-préfecture de Saint-Paul
Le Tampon	Tribunal de grande instance de Saint-Pierre	Mme Adeline CORROY Juge au T.G.I. de Saint-Pierre	Maître Bertrand MALARDÉ Huissier	M. Serge PALMA Sous-préfecture de Saint-Pierre

ARTICLE 2 - Ces commissions seront installées *au plus tard le mardi 21 mai 2019*.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète de Saint-Benoît et les sous-préfets de Saint-Paul et de Saint-Pierre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Frédéric JORAM